

Les collections audiovisuelles et cinématographiques

Entretiens menés en 2021.

Pour ce zoom, nous distinguerons :

- Les problématiques portant sur les collections audiovisuelles en général (entretien avec une vidéothécaire) ;
- Les missions et actions de l'association « Images en bibliothèques ».

Présentation de Dominique Rousselet, Vidéothécaire à Nîmes

Dominique Rousselet, vidéothécaire depuis près de 22 ans en bibliothèque, d'abord en Seine Saint-Denis puis à Nîmes, s'occupe des collections et des animations culturelles en lien avec le cinéma pour la bibliothèque où elle est en poste.

Présentation d'Adèle Cazada, association Images en bibliothèques

Adèle Cazada a été responsable des formations et des actions pédagogiques au sein de l'association Images en bibliothèques de 2016 à 2023. Dans le cadre de ses missions elle a été amenée à concevoir des formations pour accompagner les bibliothécaires et les médiateurs culturels dans leur pratique professionnelle pour la diffusion du cinéma et des images animées. Elle est aujourd'hui chargée de mission « médiathèque et innovation » à l'institut français.

1. Les collections cinématographiques en bibliothèque

1.1 Qu'est-ce qu'une collection audiovisuelle orientée cinéma en bibliothèque ?

Ces collections sont entrées dans les bibliothèques en 1977, d'abord à la Bibliothèque publique d'information (Bpi), par le biais des films documentaires, avant d'être peu à peu incluses dans les collections des établissements de lecture publique. Le cinéma est actuellement majoritairement représenté par le support DVD.

Aujourd'hui, ces collections sont complexes à définir, notamment avec l'arrivée des collections numériques dans les bibliothèques. Cependant, si l'on doit définir les collections « cinéma », il faut le faire sous l'angle d'une offre la plus exhaustive possible et surtout représentative de l'Histoire du cinéma dans toutes ses particularités (courant, époque, genre, public...), sans oublier de répondre aux besoins des publics sur un territoire donné. L'objectif du vidéothécaire, et par extension de la bibliothèque, est

de créer du lien social entre cette collection spécifique et le public, afin de donner du sens à l'offre en question.

La particularité des collections audiovisuelles est qu'elles contiennent des films qui peuvent être introuvables ou invisibles sur d'autres supports que le DVD acquis par les bibliothèques. C'est notamment pourquoi ces collections permettent de rendre accessible le cinéma à tous les publics. Les collections sont alors un appui certain pour les partenaires d'autres structures (cinéma, université...) sur le territoire.

1.2 Quelles sont les différences et les similitudes avec les autres collections présentes en bibliothèque ?

L'accessibilité de la collection à tous les publics, gratuitement, est le premier point commun avec les autres collections de la bibliothèque. La politique documentaire qui régit les acquisitions en est un autre. Ce point est fondamental car elle permet de donner un cadre, une vision sur le contenu de la collection, tout en ayant une attention particulière sur ce qui manquerait, le tout en dehors des choix et des goûts propres au vidéothécaire.

La principale différence est que les collections audiovisuelles sont souvent « éclatées » dans les bibliothèques, en pensant ainsi les rendre plus visibles car proches d'autres collections. Il n'est pas rare de retrouver les films de fiction adaptés d'un roman, classés en rayon avec le roman en question, par exemple. D'autres bibliothèques feront le choix de regrouper les films documentaires d'une thématique avec les monographies en lien. La question se pose alors de l'éclatement ou non des films (fiction et documentaire) à travers les autres collections ou de leur dédier un espace au sein de l'établissement. Lorsque le choix est fait de créer un « espace » dédié au cinéma, d'autres questions se posent : classement par titre, par genre, par nationalité, par réalisateur ? Autant de possibilités qui prouvent la particularité de ces collections.

1.3 Quelles sont les « règles » / obligations légales à respecter¹ ?

1.3.1 Le droit de prêt

La mise à disposition de films sur DVD aux usagers doit respecter le **droit de prêt**, acquis spécifiquement auprès de l'éditeur ou du fournisseur. Il est illégal de prêter un DVD acheté dans le commerce ou d'en diffuser un en bibliothèque sans ce droit. Ce droit interdit également de vendre un DVD après désherbage.

¹ Pour aller plus loin consulter le Médiathèmes dirigé par Dominique Rousselet, Julie Guillaudot et Marianne Palesse, *Du cinéma en bibliothèque*, « Droits et usages des films en bibliothèques », Marianne Palesse, 2017.

1.3.2 Le droit de consultation « sur place » et le droit de projection

On entend par droit de consultation, le droit de regarder “sur place” un film présent dans la collection de la bibliothèque. Cela va du visionnage individuel par un usager à l'utilisation du film lors d'animations, pour un public restreint. Attention néanmoins à ne pas confondre droit de visionnage sur place et projection publique. En effet, la projection publique (aussi appelée projection collective) est réglementée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ². La consultation sur place est un usage négocié entre les fournisseurs de DVD et les éditeurs. Le cadre précis de cet usage doit être explicité par le fournisseur qui vend le DVD à la bibliothèque. Le principal critère qui différencie la consultation sur place et la projection publique est la communication restreinte faite autour de l'animation.

1.4 Comment valoriser ces collections ?

Comme évoqué précédemment, le choix du classement dans les espaces de la bibliothèque prend toute son importance dans la valorisation des collections audiovisuelles. Cela doit être réfléchi dès la phase d'acquisition et en lien avec la politique documentaire.

Les notices présentes sur les portails documentaires sont une autre source de valorisation des collections. Elles permettent de faire le lien avec les autres collections, en utilisant des mots matière commun, des cotes communes.

1.5 Quels types de médiations sont envisageables ?

Différentes médiations sont possibles :

- Filmographie
- Exposition sur table thématique : mettre en lien différentes collections sur une thématique donnée
- Projection thématique : l'objectif est de rendre accessible un film par ailleurs inaccessible par les autres moyens de visionnage, en gardant à l'esprit que la discussion autour de ce film est primordiale. Pour ce faire, il est indispensable de le présenter avant la projection et de créer un espace de discussion ensuite (avec ou sans le réalisateur, selon les moyens de l'établissement). Les projections peuvent avoir lieu dans le cadre d'une programmation ou ponctuellement selon les événements de l'année. Les partenaires dans les deux cas ont une importance

² <https://www.cnc.fr/> - site consulté le 03/09/2026

certaine, tout comme la réflexion sur la sélection choisie, afin d'être en cohérence avec la collection audiovisuelle de la bibliothèque.

1.6 Les collections physiques trouvent-elles encore leur public à l'heure des plateformes de streaming ?

Les collections physiques trouvent encore « leur » public mais ne touchent plus autant tous les publics. Les pratiques de visionnage ont beaucoup évolué ces dernières années, notamment avec l'arrivée des plateformes de visionnage en ligne. Une grande partie de la population n'a plus le matériel à domicile pour regarder des DVD par exemple. D'où l'importance pour les bibliothèques de proposer une programmation de projections réfléchie, avec un réel travail de partenariat avec les différents établissements culturels locaux, mais aussi au niveau régional ou même national. Il est important de noter que la période de confinement relative à la crise sanitaire a accentué ces nouvelles pratiques en rendant plus simple l'accès aux plateformes de streaming. N'oublions pas tout de même que la bibliothèque ne met pas seulement à disposition des collections mais demeure aussi un lieu de socialisation où la culture est rendue vivante. Les collections physiques y ont donc toute leur importance.

2. Actions et missions de l'association « Images en bibliothèque »

2.1 Pouvez-vous présenter l'association Images en bibliothèque ?

Créée en 1989, Images en bibliothèques est une association nationale de coopération pour la mise en valeur des collections cinématographiques et audiovisuelles dans les bibliothèques publiques.

Ses adhérents forment un réseau de plus de 1000 établissements dans toutes les régions.

Ses activités s'inscrivent autour de plusieurs actions :

- L'animation du réseau professionnel (journées d'étude, liste de discussion, ressources en ligne, publications, colloques...)
- La formation professionnelle
- Le Mois du film documentaire³
- La commission nationale de sélection de films documentaires

³ <https://moisdufilm.com/> - site internet visité le 03/09/2026

- La coordination de réseau (notamment avec le dispositif national "Les Mycéliades"⁴ et les actions réalisées au sein de La Cinémathèque du documentaire)

2.2 Quel est le rôle de l'association ?

Images en bibliothèques accompagne les professionnels des médiathèques et des structures culturelles pour la diffusion et la transmission du cinéma et des images animées. L'association est au plus près de ses adhérents pour les conseiller, les former, les aider à programmer des films ou mettre en place des actions de médiation.

2.3 Quelles sont ses missions ?

2.3.1 La coordination de réseau

Images en bibliothèques anime un large réseau professionnel, en transversalité avec le monde de la lecture publique et celui du cinéma et de l'audiovisuel.

2.3.2 La formation professionnelle

L'association forme les professionnels à la diffusion d'images animées et à la médiation auprès des publics. Un programme annuel riche d'une vingtaine de stages permet d'acquérir des connaissances et compétences sur des thématiques variées, telles que : constituer et gérer un fonds de films, droits et usages des films, proposer une offre de vidéo à distance, animer une séance, écrire sur un film, organiser des animations, monter une programmation, connaître le cinéma, le jeu vidéo, les séries TV... Par ailleurs, l'association répond à des demandes ponctuelles de la part de partenaires sur le territoire et organise des sessions de stages sur demande.

2.3.3 Le Mois du film documentaire⁵

Images en bibliothèques a initié en 2000 « Le Mois du film documentaire », aux côtés du Ministère de la culture et du Centre national du cinéma et de l'image animée. L'objectif de la manifestation est de promouvoir le documentaire auprès de tous les publics, sur tous les territoires. Chaque année en novembre, 2 500 structures culturelles, éducatives

⁴ Festival associant des duos de bibliothèque et salle de cinéma.

⁵ <https://imagesenbibliotheques.fr/mois-du-doc> - Site visité le 03/09/2026

et sociales sont invitées à organiser des projections et des rencontres pour mettre à l'honneur la richesse de la création documentaire.

2.3.4 La commission de sélection de documentaires⁶

La Commission d'Images en bibliothèques offre aux films qu'elle soutient l'opportunité d'être diffusés largement et découverts par le grand public qui fréquente les bibliothèques, ainsi que par les spectateurs du Mois du film documentaire dans une diversité de lieux.

Une majorité des films documentaires soutenus par la commission n'est pas éditée en DVD. Grâce à la Commission, ils sont édités par les catalogues partenaires spécialement pour les bibliothèques.

La Commission est aussi un outil important pour les bibliothécaires. Elle leur permet de se repérer dans la production récente, foisonnante, de documentaires. La sélection constitue pour les bibliothécaires un véritable label qui les aide dans les choix de leurs acquisitions.

2.4 Quelle est l'implication de l'association pour et à destination des bibliothèques ?

Images en bibliothèques accompagne les bibliothécaires dans leurs projets, elle coordonne deux dispositifs qui permettent aux professionnels de programmer librement tout en s'inscrivant dans une manifestation au rayonnement national.

2.4.1 Le Mois du film documentaire

Le Mois du film documentaire est une invitation faite à toutes les structures culturelles, éducatives et sociales désireuses de promouvoir le documentaire de création en organisant des projections en novembre auprès d'un large public. Bibliothèques, salles de cinéma, écoles, établissements culturels, structures sociales ou associations participent à un projet commun en organisant des séances, des rencontres, expositions, ateliers, colloques, concerts... C'est un rendez-vous annuel pour le public pour découvrir des films documentaires et échanger. La manifestation repose sur un principe de liberté de participation et de programmation : chaque structure participante conçoit son programme, choisit ses films et organise son événement.

⁶ En savoir plus : <https://imagesenbibliotheques.fr/a-propos> - site visité le 03/09/2026

La **coordination nationale**, menée par Images en bibliothèques, consiste à accompagner les participants pour les aider à monter leur projet et à mener différents projets nationaux : impulser des projets en réseau, négocier des droits de films, organiser des tournées de réalisateurs, développer une communication nationale, favoriser les partenariats entre médiathèques, salles de cinéma, associations...

En 2022, Images en bibliothèques propose la circulation de 6 films⁷ « clé en main » pour lesquels elle prend directement en charge les droits de projection publique : *Cassandra the exotico !* de Marie Losier, *Delphine et Carole, insoumises* de Callisto McNulty, *Espace d'Eleonor Gilbert*, *Nous la mangerons, c'est la moindre des choses* d'Elsa Maury, *Peau d'âme* de Pierre-Oscar Lévy et *Dans les Bois* de Mindaugas Survila. Ces films seront programmés dans de nombreuses structures comme la Bibliothèque municipale de Nivolas-Vermelle (Auvergne-Rhône-Alpes), la médiathèque Villeneuve des Salines à La Rochelle (Nouvelle Aquitaine), le cinéma le Viking à Neubourg (Normandie), la médiathèque de Laurac à Lavaur (Occitanie), la médiathèque Le Triplex à Pleslin Trigavou (Bretagne), la médiathèque Jacques Gautier à Garches (Île-de-France).

2.4.2 Les Mycéliades

Issu d'un travail de collaboration entre Images en bibliothèques et l'association nationale de salles de cinéma (ADRC), Les Mycéliades sont un nouveau dispositif qui prendra la forme d'un festival. La première édition se tiendra du 1^{er} au 15 février 2023 dans 50 communes en France et dans les Outre-mer, dans les salles de cinéma et les médiathèques.

Les Mycéliades établit un lien entre une salle de cinéma et une bibliothèque de la ville, à travers l'ensemble du territoire, afin de proposer un temps fort créant des passerelles entre le cinéma, la création numérique, les réseaux sociaux, la musique, le jeu ainsi que la littérature sous toutes ses formes.

Le festival se construira autour de la science-fiction, et la thématique proposée pour cette première édition est « *Besoin d'espace* », permettant d'aborder une variété de sujets : l'exploration spatiale (voyages interstellaires, colonisations, etc.), les guerres et conflits spatiaux (space ou planet opera), les planètes habitables, le cosmos et ses potentialités de (sur)vie, les avancées et les connaissances scientifiques (théories cosmologiques fascinantes à vulgariser et rendre ludiques comme les multivers, l'énergie noire, l'expansion cosmique, les trous de vers, etc.), les rencontres aliens...

⁷ Découvrir le programme du Mois du film documentaire : <https://moisdudoc.com/> - site visité le 03/09/2026

Ressources complémentaires :

Images en bibliothèques, « **Droits et usages de films en médiathèques** ». [en ligne]. Villeurbanne : Images en bibliothèques, 2022. Disponible sur : <https://imagesenbibliotheques.fr/ressources/droits-et-usages-de-films-en-mediatheques> (consulté le 3 septembre 2026).

BBF – Bulletin des bibliothèques de France. Dossier complet : BBF 2025-1 « **Audiovisuel et multimédia en bibliothèque** » [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2025. Disponible sur : https://bbf.enssib.fr/sites/bbf.enssib.fr/files/documents/Dossier-2025-1/Dossier-complet_BBf-2025-1.pdf (consulté le 3 septembre 2026).